

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mprovenca

<https://www.cadre21.org/membres/72dbf2746326cdc76a989096>

Date d'obtention : 2020-11-03 16:01:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je dirais accueil et écoute, pour commencer;

Utiliser la grille d'incidents - afin de s'assurer d'obtenir toutes les informations pour orienter l'intervention;

Vérifier les informations - auprès des témoins ou des personnes impliquées, pour corroborer les faits;

Demander la discrétion des élèves rencontrés, pendant tout le processus;

Valider l'intention - de cette information dépend de la suite de l'intervention;

Contacter les parents et les policiers.

En tout temps, viser la collaboration des jeunes: c'est un atout dans la réalisation de l'intervention. Il est important de les rassurer et de s'assurer qu'il sont bien entourés (famille, amis).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Pour déclencher le protocole Sexto, je dois m'assurer que les informations qui me sont rapportées ont une répercussion dans le milieu scolaire;

Une fois que les policiers ont pris en charge une intervention/un suivi, ce n'est plus à l'école (et ses intervenants) de faire le suivi si de nouvelles informations surgissent, même si elles touchent des élèves;

En cas de fuite dans les médias, pour ma part, je devrai m'assurer d'avoir un protocole clair de communication. En effet, cumulant le poste de directrice mais ayant une formation en intervention, si je suis la personne qui mène le protocole Sexto, quelqu'un d'autre que moi devrait répondre aux questions des journalistes, le cas échéant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Deux étapes me semblent plus délicates.

La première, déterminer l'intention du jeune, puisque tout dépend de la relation à la base que l'intervenant a avec le/la jeune. Il peut y avoir la possibilité de ne pas tout dire (un peu comme dans le cas 2) ou de mentir, de peur de représailles. Pourtant, cette étape est cruciale pour la suite du protocole alors posséder les bons faits est important.

L'annonce aux parents est une partie délicate aussi selon moi, car la réaction des parents est souvent très émotive et impulsive, en voulant chercher rapidement un coupable: la notion d'écoute et de bienveillance, de réconfort auprès de leur jeune devra donc être rappelée. C'est aussi une partie moins encadrée dans le protocole (pas de marche à suivre! Il faut être présent et à l'écoute des parents aussi!).